

FAQ sur le Brexit et la douane

La responsabilité de DB Schenker ne saurait être engagée sur les informations communiquées.

1. Quand le Brexit aura-t-il lieu et quels sont les différents scénarios ?

L'achèvement du retrait britannique de l'UE au plus tard le 31 janvier 2020 est désormais considéré comme certain. Le 1er février 2020, la phase de transition de 11 mois débutera, au cours de laquelle les relations entre le Royaume-Uni et l'UE devront être renégociées.

Pendant cette période, la réglementation actuelle continuera de s'appliquer. Si aucun accord ne peut être trouvé, il reste le risque d'un scénario "hard BREXIT" au 31 décembre 2020.

2. Quel impact le Brexit pourrait-il avoir sur mes expéditions :

Votre organisation peut anticiper certains/tous les points suivants à la suite du Brexit:

- Voir paragraphe # 6 sur la documentation Coûts supplémentaires
- Schenker cherchera à récupérer les coûts directement liés aux conséquences du Brexit. Augmentation des temps de transit
- Les retards sont actuellement imprévisibles. L'Irlande pourrait également être touchée, bien qu'il soit trop tôt pour prédire les effets exacts.

3. À quoi dois-je faire attention?

Sachez que les réglementations du Brexit peuvent changer à tout moment. Voici quelques points sur lesquels vous devez garder un œil: Modifications des servitudes (simplifications) proposées par le gouvernement britannique

- Avez-vous besoin de garanties douanières ou d'une augmentation de votre montant de garantie actuel, c'est-à-dire de report / TAN
- Impact de l'utilisation des incoterms les termes qui conviennent le mieux à vos futures conditions commerciales, c'est-à-dire déterminer si EXW (Export) ou DDP (Import) est toujours approprié.

4. Quelles mesures et précautions puis-je prendre pour me préparer au Brexit?

Les étapes suivantes vous aideront à vous préparer à minimiser les ramifications possibles du Brexit:

- Passez en revue votre entreprise, si vous ne l'avez pas déjà fait, pour comprendre quel impact le Brexit aura sur votre chaîne d'approvisionnement européenne.
- Tenez-vous au courant de la situation politique concernant le Brexit et des effets qu'elle aura sur votre planification du Brexit.
- Partager la preuve du mandataire du client / destinataire avec Schenker, ou générer dans le système douanier local désigné dès que possible (c'est une obligation légale dans de nombreux pays)
- Assurez-vous que vos partenaires fournissent les informations requises sur leur documentation commerciale pour permettre une déclaration en douane.
- Examinez votre propre documentation commerciale et assurez-vous qu'elle fournit les informations nécessaires pour permettre la déclaration en douane.
- Pour IE au Royaume-Uni, vérifiez les procédures britanniques que votre importateur a l'intention d'utiliser.
- Informez Schenker des autorisations que vous avez en place auprès des douanes.
- Informez Schenker des changements modaux potentiels que vous envisagez, c'est-à-dire de la route au fret aérien. Discutez avec vos partenaires commerciaux des informations qu'ils fournissent sur leur documentation (en rapport avec les exigences douanières).
- Informez Schenker si vous avez l'intention d'utiliser la comptabilité TVA différée pour comptabiliser votre TVA dans un scénario de Brexit difficile..

5. Quelles informations sur mes envois dois-je preparer?

Pour rendre le transport des marchandises aussi fluide que possible, nous vous recommandons de garder à portée de main les informations suivantes sur vos marchandises:

La valeur des marchandises:

La valeur des marchandises est nécessaire pour déterminer le niveau des droits de douane applicables. La valeur est également utilisée pour les statistiques commerciales. Vous pouvez déterminer la valeur de vos marchandises en utilisant l'une des six «méthodes». Il est important de noter que vous devez essayer la méthode 1 avant de passer à la méthode 2 et ainsi de suite. La méthode 1 est basée sur la transaction

valeur. Il s'agit du prix payé ou à payer par l'acheteur au vendeur pour les marchandises vendues pour l'exportation conformément à des règles spécifiques. Ces règles, ainsi que les autres méthodes d'évaluation, peuvent être consultées sur le site Web de l'Organisation mondiale du commerce ici.

Marchandises interdites ou restreintes:

Les marchandises interdites ne peuvent pas être importées dans les pays. Les marchandises restreintes nécessiteront une licence spéciale pour l'importation. Des licences sont souvent nécessaires pour l'importation et l'exportation de biens militaires et para-militaires, de double usage et de technologie, d'œuvres d'art, de plantes et d'animaux, de médicaments et de produits chimiques.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les directives actuelles sur les marchandises interdites et restreintes, les licences d'importation et d'exportation sur votre site Web des douanes ou du gouvernement local.

Origine des marchandises

L'établissement de l'origine des marchandises aidera à déterminer si elles peuvent bénéficier de droits de douane inférieurs ou nuls. Il existe deux principales catégories d'origine dans les règles:

Marchandises entièrement obtenues ou produites dans un seul pays

Produits chimiques dont la production a impliqué des matériaux de plus d'un pays

Une fois que vous avez clarifié l'origine des marchandises, vous pouvez savoir si elles peuvent bénéficier d'un traitement préférentiel dans le cadre d'un schéma de préférence tarifaire.

6. De quels documents ai-je besoin pour les douanes?

Nous vous recommandons de conserver les documents suivants à portée de main:

Documents T1 / T2:

T1 (= caractère non UE) signifie des marchandises non communautaires; cependant, dans l'UE jusqu'au bureau de douane de destination / un destinataire agréé à transporter.

T2 concerne les marchandises communautaires (= caractère UE) qui doivent être transportées dans des pays non membres de l'UE sur le continent européen avec les pays connectés au CTP jusqu'au bureau de douane de destination / destinataire agréé.

Code de classification SH:

Les codes de produits classent les marchandises afin que vous ou votre courtier puissiez remplir des déclarations d'importation. Le classement correct de vos marchandises signifie que vous:

- Payer le bon montant de droits.
- Savoir si le droit est suspendu sur l'un de vos produits.
- Savoir si des taux de droits préférentiels peuvent être appliqués.
- Sachez si vous devez obtenir une licence d'importation ou d'exportation.

Numéro EORI:

L'importateur et l'exportateur auront tous deux besoin d'un numéro EORI, l'exportateur devra produire une facture indiquant clairement les deux numéros EORI, la valeur, les codes de marchandise et les pays d'origine pour toutes les marchandises.

Le numéro EORI démontre que vous ou votre représentant en douane êtes enregistré pour soumettre les déclarations pertinentes aux systèmes fiscaux et douaniers concernés.

Numéro de référence du mouvement ou du maître (MRN):

Le MRN est délivré après la déclaration en douane complète; vous devrez le fournir à votre transporteur avant de partir en voyage.

Pourquoi: Nos chauffeurs doivent porter une preuve qu'une déclaration en douane a été faite, ils auront donc besoin à la fois d'un EORI et un numéro MRN pour chaque déclaration en douane soumise.

Système d'ajournement des droits ou système de comptabilité flexible (DDS / FAS):

Êtes-vous inscrit pour faciliter le paiement des droits, le cas échéant?

Conformité du produit, sécurité et normes:

Lorsque des classes de marchandises pertinentes sont impliquées, utilisez-vous maintenant le marquage UKCA pour indiquer la conformité et fournir l'adresse du nom de l'entreprise sur la documentation d'accompagnement. Dans certains cas, par exemple les médicaments, les cosmétiques, les sociétés chimiques peuvent avoir besoin de nommer de nouveaux représentants au Royaume-Uni.

Homologations de type:

Votre produit est-il homologué UN-ECE?

Les marchandises en transit:

Vos marchandises traverseront-elles le Royaume-Uni vers / depuis IE? Dans l'affirmative, vous êtes-vous préparé à soumettre un document d'accompagnement transit (TAD, parfois également appelé EAD ou Export Accompagnementing Document)?

Carnet ATA (Admission Temporaire):

Les marchandises importées temporairement au Royaume-Uni nécessitent le carnet ATA

7. Quelles informations sur mes envois dois-je préparer? Puis-je réserver des envois PREMIUM vers / depuis le Royaume-Uni ou l'Irlande ?

Oui, c'est possible pour le moment. L'application de la garantie de remboursement associée aux envois premium sera examinée plus près du Brexit.

8. Puis-je réserver le jour fixe de l'option pour les envois à destination / en provenance du Royaume-Uni ou de l'Irlande ?

Oui, c'est possible pour le moment. L'application à chaque fois une option définie, par exemple Fix Day / Fix Day à convenir / Fix10 / 13 Delivery & SchenkerSYSTEM Premium pour le fret système et livraison Fix Day pour le fret direct à l'époque du Brexit.

9. Malgré la suspension du document de sécurité et de sureté (SSD) pendant 6 mois pour les envois au Royaume-Uni, les préparatifs nécessaires ont-ils été faits pour les SSD arrivant dans l'UE?

Si vous êtes un client britannique, la déclaration SSD nécessaire peut être requise pour les arrivées dans l'UE après le Brexit sans accord.

10. Comment DB Schenker se prépare-t-il actuellement pour le Brexit afin d'assurer la transition la plus douce possible?

«Malgré l'incertitude, une montée en puissance du Brexit est prévue depuis la fin de l'année dernière. Les préparations faites par le Brexit Taskforce sont conçues pour faciliter la transition après le Brexit. L'équipe couvre un large éventail de thèmes dans quatre domaines d'activité principaux: les douanes, les opérations, les communications et le commerce. Afin de nous aider à nous préparer, nous devons comprendre vos besoins plus en détail. Le contact de votre compte sera votre principal point de contact à cet égard. ».

11. DB Schenker peut-il proposer des itinéraires alternatifs vers / depuis le Royaume-Uni et l'Irlande si nous constatons des retards importants sur nos itinéraires réguliers ?

Nous avons étudié cette question dans les principaux pays commerçants du Royaume-Uni et, bien que nous ayons identifié un certain nombre d'options d'urgence, nous prévoyons des implications en termes de service et de coûts. Nous devrons vous demander de nous guider concernant votre volonté de changer de routage et d'accepter les coûts / risques de service associés avant toute modification.

12. Quelles préparations dois-je faire avec Schenker si les expéditions partent avant le Brexit et arrivent après le Brexit ?

Nos dernières informations suggèrent que les expéditions quittant l'UE avant un Brexit dur, arrivant ensuite au Royaume-Uni devrait se dérouler comme un mouvement intra-UE (c'est-à-dire sans changement). Ceux qui quittent le Royaume-Uni et arrivent dans l'UE au cours de la même période auront besoin de documents complets, y compris la facture, le connaissement, le code des marchandises, le certificat de

Origine / Conformité, etc. En cas de doute, nous vous recommandons fortement de vérifier auprès de vos contacts Schenker si les documents nécessaires sont remplis et disponibles. Le non-respect des procédures douanières requises peut entraîner des retards et des frais supplémentaires.

13. Qui puis-je contacter chez DB Schenker en cas de questions supplémentaires?

Les principaux points de contact en premier lieu sont nos (Key-) Account Managers. Ils ont été mis à jour avec tous les derniers développements concernant le Brexit, et lorsqu'une expertise particulière est nécessaire, ils contacteront en interne notre équipe de spécialistes des douanes.

14. Où puis-je obtenir plus d'informations sur le Brexit?

Pour plus d'informations sur le Brexit, vous pouvez visiter les pages suivantes :

Citoyenneté: https://www.gov.uk/settled-status-eu-citizens-families

Voyage: https://www.gov.uk/guidance/passport-rules-for-travel-to-europe-after-brexit

Transport de marchandises de l'UE vers le Royaume-Uni : https://www.gov.uk/prepare-import-to-uk-after-brexit

Transport de marchandises du Royaume-Uni vers l'UE: https://www.gov.uk/prepare-export-from-uk-after-brexit

Mise à jour sur le Brexit: https://www.bbc.com/news/uk-politics-46393399